

maître d'ouvrage

commune de BREN

dossier de diffusion

délibération : 07/10/2005

accord Préfet : 08/11/2005

Carte communale

1 – RAPPORT DE PRESENTATION

maître d'œuvre

direction départementale

de l'Équipement de la Drôme



service Aménagement Nord
atelier d'Aménagement
4 place Laënnec B.P. 1013
26015 VALENCE cedex
tél : 04/75/79/75/79

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

Situation géographique
Histoire de la commune
Les origines de BREN

CHAPITRE I – ETAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT

A - Cadre naturel
B – Urbanisation
C – Le patrimoine
D – Les risques majeurs

CHAPITRE II – EXPOSÉ DES PRÉVISIONS DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE

A – Evolution de la population
B – Perspectives en matière d’habitat
C – Activités économiques
D – Equipements

CHAPITRE III – JUSTIFICATIONS DES DISPOSITIONS D’URBANISME RETENUES

A - La carte communale
A1. Procédure
A2. Objectifs communaux
A3. Traduction des objectifs
A4. Le périmètre de la carte communale

B - La prise en compte de l’environnement
B1. Les servitudes d’utilité publique
B2. L’agriculture
B3. Les infrastructures

Commune de Bren



INTRODUCTION

Par délibération en date du 31 janvier 1997, le conseil municipal de la commune de Bren avait décidé la mise en place d'un document de planification de type M.A.R.N.U. sur son territoire.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 les communes de petite taille qui ne sont pas dotées d'un plan local d'urbanisme mais qui souhaitent organiser et clarifier leur évolution en matière d'urbanisme pourront élaborer une carte communale.

La carte communale permet de définir les espaces à protéger et ceux où les constructions sont autorisées dans le respect des objectifs et des principes définis par les articles L 110 et L 121-1 du Code de l'Urbanisme.

La carte communale est approuvée conjointement par le maire et le représentant de l'Etat, après enquête publique elle a désormais un caractère permanent, le délai de validité de quatre ans des anciennes M.A.R.N.U. étant supprimé.

La carte communale ayant désormais le statut de document d'urbanisme, les communes dotées d'une carte communale peuvent se doter des mêmes compétences en matière de permis de construire et d'autorisation d'urbanisme que celles dotées d'un plan local d'urbanisme. Dans ce cadre, dès l'approbation de la carte communale, le conseil municipal peut décider que les permis de construire seront délivrés au nom de la commune. Ce transfert de compétence à la commune est toujours définitif.

Par contre, en l'absence de délibération explicite sur ce point, les permis de construire continueront à être délivrés au nom de l'Etat. La commune pourra, dans ce cas, décider ultérieurement de prendre la compétence.

Ce document établi en application des articles R 124-1 à R 124-3 est soumis à enquête publique préalablement à son approbation.

PRÉSENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

Situation géographique

La commune de Bren d'une superficie de 1 090 ha, dont 224 ha d'espaces boisés se situe au Nord du département de la Drôme à environ 13 km au Nord-Ouest de Romans sur Isère et 21 km au Nord de Valence

Elle est accessible par la route départementale D 112 reliant Saint Donat sur l'Herbasse à Saint Vallier.

Le territoire communal est limité :

- . à l'est par la commune de Saint Donat sur l'Herbasse,
- . au sud par la commune de Marsaz,
- . à l'ouest par la commune de Saint Barthélémy de Vals,
- . au nord par la commune de Claveyson,
- . au nord est par la commune de Ratières.

Histoire de la commune

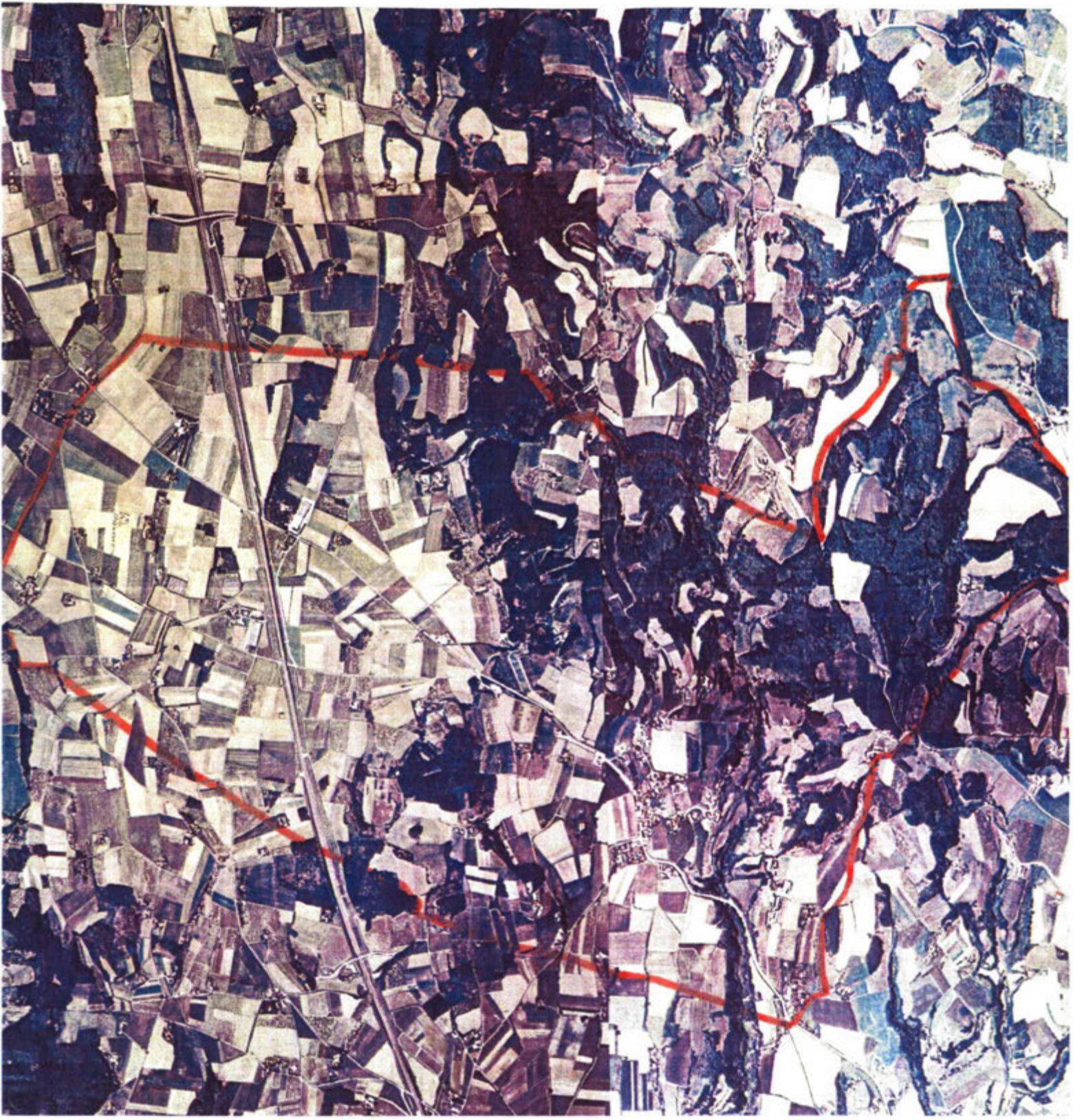
Avant 1790, Bren était une communauté de l'élection et subdélégation de Romans et du bailliage de Saint Marcellin, formant une paroisse du diocèse de Vienne, dont l'église, dédiée à Saint Laurent et les dîmes appartenaient au collège de Tournon, représentant le prieur de Saint Donat. Au point de vue féodal, Bren faisait partie du comté de Charmes, érigé en 1852 pour les Coste et passé en 1676, par héritage aux Béranger du Gua, qui le vendirent en 1776 aux Chabrières.

Au printemps 1789, les habitants de Bren indiquent que leur communauté « est située sur une hauteur formant un pain de sucre dont le sol est pour la plus grande partie, sablonneux, terre morte, bruyère et payes hermes (impropres à la culture), ny ayant que très peu de fond fromental ; elle se trouve aussi, étant dans un pays sec et aride, sans aucune prairie naturelle ny artificielle et, lors que les orages sont excessifs, ils ont le regret de voir leur terrain et récoltes emportées.

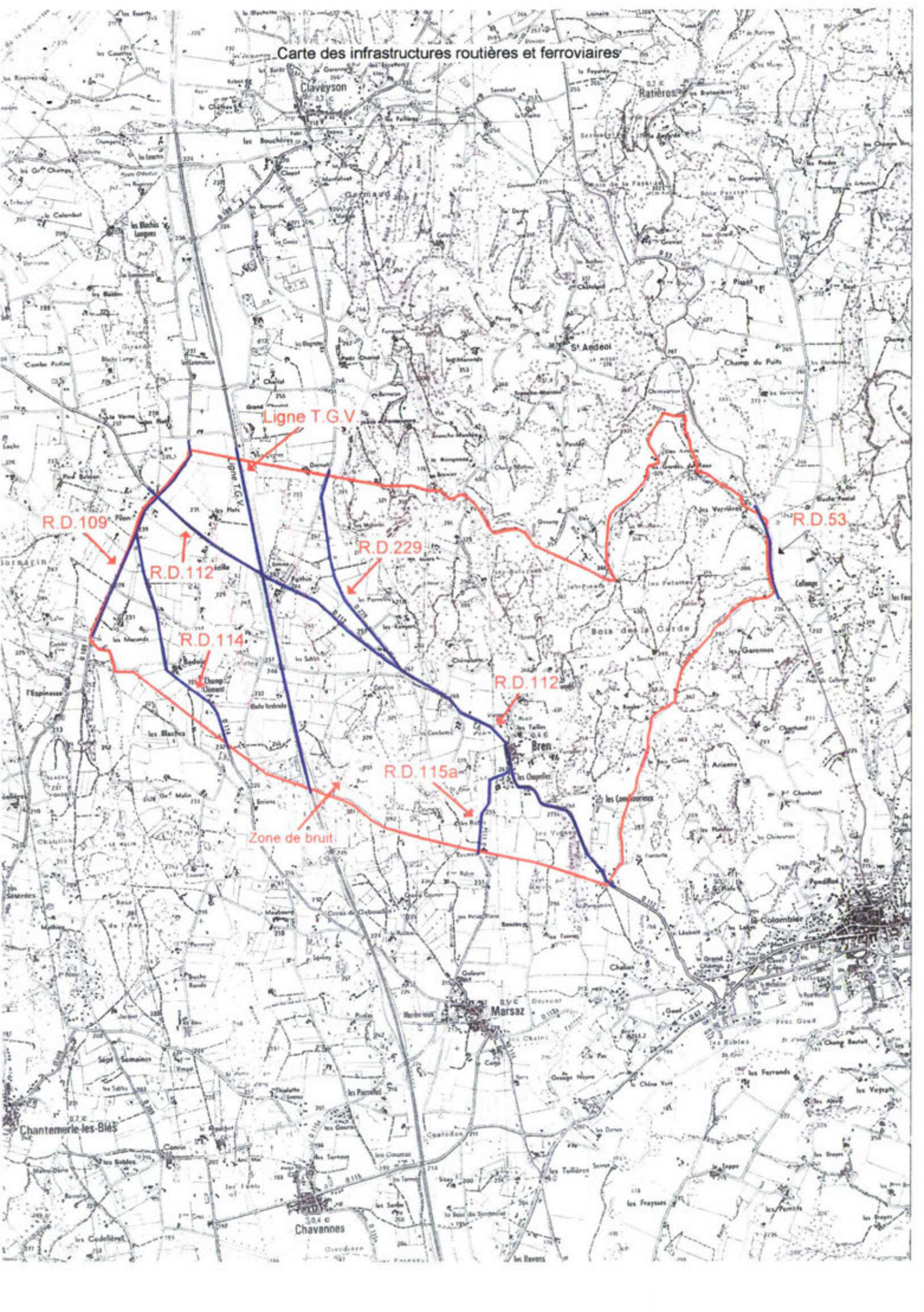
Les récoltes qui s'y perçoivent sont seigles, bled noir et quelques légumes ; tout quoi sert à la nourriture des habitants, n'y ayant pour ainsi parler presque de bled froment. A l'égard de la récolte de vin, elle est de petite qualité et tout au plus suffisante pour la consommation.

Dans les temps de disette, les habitants sont obligés de se rendre soit en la ville de Romans, soit en celle de Saint Vallier pour y acheter leurs grains nécessaires ; mais les chemins pour y aboutir sont des plus inaccessibles, n'étant que sable, montées, descentes, combes affreuses et précipices. Il n'y a aucune forêt, soit bois taillis, soit bois de haute futaye, et les habitants pour leurs consommations n'usent pour la plupart que de bruyères, balais et mort bois. »

COMMUNE DE BREN
PHOTO AERIENNE 1996



Carte des infrastructures routières et ferroviaires



En 1850 les principales productions de la commune étaient le blé, le bois et les fourrages. En 1930 on y trouvait un épicier, un cordonnier, un maréchal ferrant et deux cafés restaurant.

Cette commune fait partie du canton de Saint Donat sur l'Herbasse depuis la Révolution Française.

Les origines de Bren

Le nom du village a évolué au fil des années. Breno en 967, Bregno en 1080, Brens en 1521 ou même parfois Brein avant de devenir définitivement Bren.

Plusieurs hypothèses sont émises sur l'origine de Bren.

Bren ou bran serait d'origine néo-celtique. Bren s'écrit bien avec un «E» et se prononce brin. Dans une étude éthymologique des noms, le Baron de Coston écrit en 1869 : *« Bren est situé dans des coteaux sablonneux et boisés. L'idée de hauteur et celle d'arbre, bois, étant rendue, dans les langues néo-celtiques, par des mots quasi-similaires. On retrouve le radical dans Breyn, hauteur, colline, Bren, Brin, tas, rochers. Mais aussi arbre dans un sens générique et bois, forêt. De là le nom de la forêt de Brenne, Silva Brennia, en Touraine et Berry. »*

La signification de bren pourrait être aussi «son», qui se dit en patois local brin. Bren, situé sur les collines boisées, a été jusqu'au XXème siècle un village pauvre. On consommait sur place et la farine et le son pour la nourriture. A cause de ses maigres ressources, peut-être a-t-on nommé le village ainsi.

Bren pourrait venir aussi de Brennus. Le Père Michel Perollier écrit dans son livre, « Bren, un village millénaire à la recherche de son passé » :

« Les romains ont latinisé le mot bren néo-celtique et en ont fait « Brennus ». Dans la tradition orale, c'est le mot qui est resté. Plusieurs fois, en effet, j'ai entendu des anciens raconter que le nom de Bren venait d'un Seigneur qui s'appelait Brennus. Son château, disait-on, car un Seigneur a toujours un château, était situé sur les limites des communes de Bren et Marsaz et, du doigt, ils montraient ce monticule rasé à une dizaine de mètres de sa hauteur. Il se trouve à gauche sur la route actuelle en descendant à Marsaz, après la dernière maison de la commune de Bren. Ne laissons pas perdre cette tradition qui a sans doute un fondement. Mais lequel ? Nous émettrons des hypothèses.

Brennus, ce nom gaulois latinisé, fut d'abord une appellation commune désignant tous les chefs gaulois. Puis le mot fut personnalisé et Brennus devint un général gaulois sénonais qui vainquit les Romains près de la rivière d'Allia. Il marcha sur Rome, s'en rendit maître, livra la ville au pillage et aux flammes en 390 avant Jésus-Christ. Les Romains avaient pris la fuite devant ces hordes de Gaulois terrifiants par leur férocité et leurs hurlements, à l'exception de quatre vingt consuls restés sur leur chaise curule. Cependant, la jeunesse se réfugia dans le capitole où, après sept mois de siège, elle fut réduite par la famine, Brennus consentit à s'éloigner moyennant mille livres d'or. Pendant qu'on pesait la somme, Brennus, jetant sa lourde épée dans la balance, aurait

prononcé le mot célèbre devenu proverbial « Vae victis » (« Malheur aux vaincus »). C'est bien de ce général qu'il s'agit dans la tradition orale qui circule à Bren, depuis des siècles, à propos de l'origine du village. Belle légende qui peut bien être née d'un fait historique, allez donc savoir... J'ai, en effet, retrouvé une allusion écrite de cette relation dans le mot de bienvenue prononcé par le maire de Bren, Monsieur Jean-Antoine Perrossier. C'était le 2 septembre 1923, quand il accueillait les personnalités invitées à l'inauguration du monument aux morts de la guerre 1914-1918. Lisez donc plutôt vous-même :

«Commune de Bren qui porte le nom abrégé : le nom d'un grand homme, le nom d'un grand gaulois, lui qui ne transigeait pas avec l'ennemi, avec les Romains. Il jeta fièrement son épée dans la balance, comme caution de la rançon. »¹

¹Sources : Extrait de la « Drôme insolite » de Pierre Palengat
Dictionnaire topographique et historique de la Drôme par J.Brun-Durand
Bren, un village millénaire à la recherche de son passé par Michel Perollier

Chapitre I - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

A – CADRE NATUREL

Morphologie

Le territoire communal présente deux faciès relativement différents :

- à l'est de la commune les reliefs sont marqués avec une pente supérieure à 15 %. Ils délimitent à l'est de la commune trois bassins versants distincts. Une partie de ces reliefs est recouverte par les Bois de la Garde.
- à l'ouest, la commune comprend un secteur de collines coupé en son centre par la ligne du TGV sud est.

La commune se situe à une altitude moyenne de 330 m avec un point culminant à 408 m au nord est et une altitude minimale de 214 m NGF à l'extrême ouest.

Géologie

Le substratum géologique local, affleurant sur environ deux tiers du territoire communal est constitué par :

- une molasse sablo-gréseuse du Miocène à faciès sableux marin et continental non différenciés ;
- des formations pliocènes à faciès caillouteux ou argileux.

Ce substratum est recouvert par des cailloutis et sables du Plio-pléistocène, des alluvions fluviales et des colluvions du Post Würm.

Hydrogéologie

Dans les sables molassiques miocènes, qui présentent une certaine perméabilité, circulent, au contact de bancs consolidés plus ou moins imperméables, des nappes de moyenne importance.

Sur la commune de Bren, la nappe d'eau souterraine est exploitée par une station d'irrigation.

A l'est de la commune, de nombreuses sources sont répertoriées. Au niveau du village cinq sources sont captées et les trop pleins se déversent dans le réseau unitaire.

Pluviométrie

La pluviométrie annuelle est de l'ordre de 855 mm/an (station de Saint Barthélémy de Vals-mesure sur 34 ans).

La pluie journalière décennale est de l'ordre de 93 mm/24 h (Marsaz-mesure sur 22 ans).

Hydrologie

On distingue sur l'ensemble de la commune environ 5 entités hydrologiques. Aucun ruisseau pérenne n'est répertorié.

1. A l'est, le bassin versant se déverse sur la commune de Saint Donat sur l'Herbasse. Le nord-est alimente le Merdaret qui traverse ensuite le bourg de Saint Donat inondant parfois les hameaux Nord du village de Saint Donat. Le sud est alimente les combes d'Arienne, de La Fontule et du Pertuis Renard pour rejoindre l'Herbasse à l'aval de Saint Donat.

2. Le deuxième bassin hydrologique alimente le Torrent de Chaloray qui se jette dans l'Herbasse à l'aval de Saint Donat. Il prend sa source sur la commune de Claveyson puis traverse du nord au sud la commune de Bren. Il délimite la frontière entre Marsaz et Saint Donat. Au quartier "Les Tailles", trois maisons, qui se situent en travers du cheminement naturel des eaux de ruissellement (fond de thalweg), sont inondées et ensablées lors d'événements pluvieux importants.

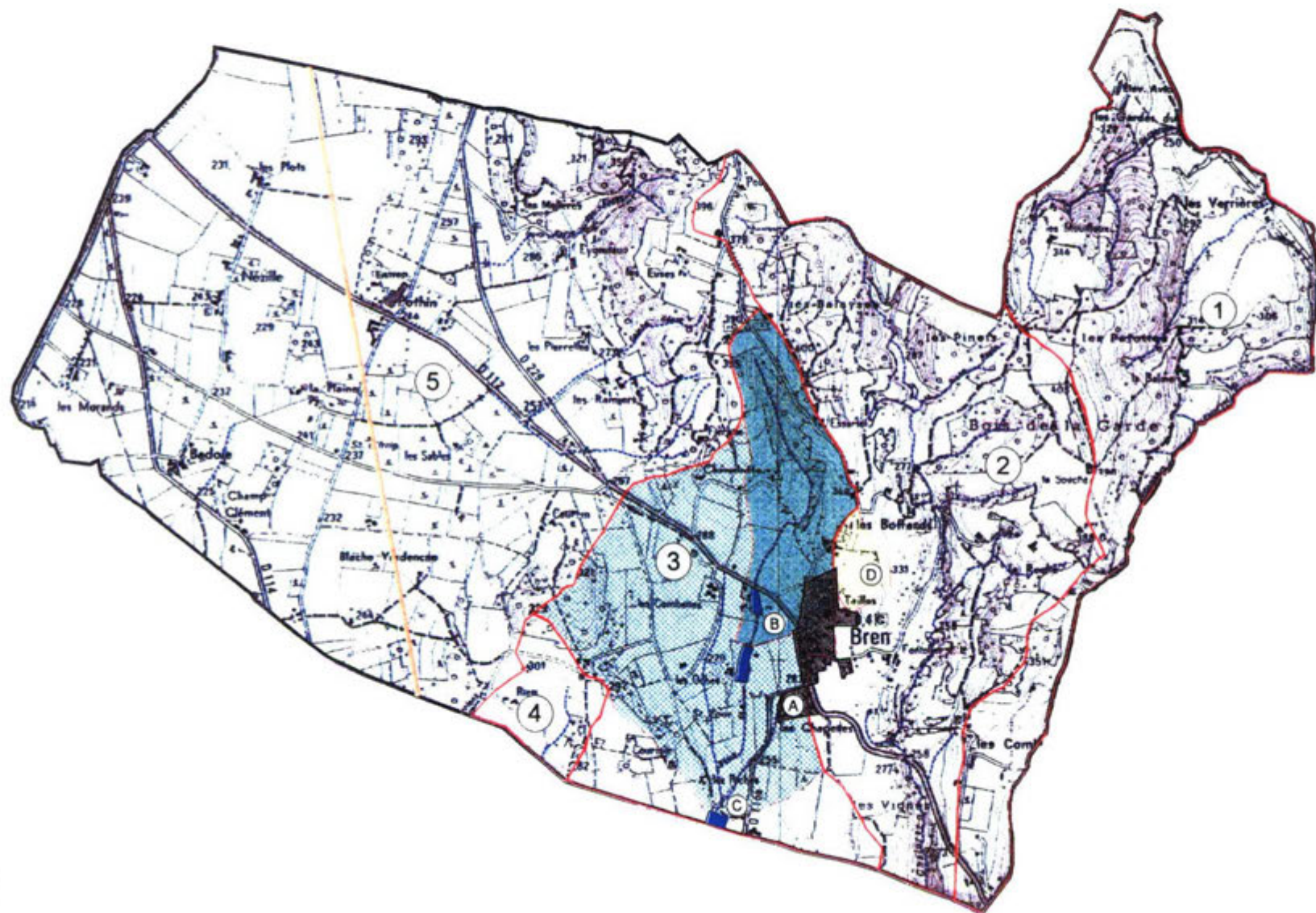
3. L'amont du troisième bassin se trouve en totalité sur la commune de Bren, il alimente le Merdarioux sur la commune de Marsaz par le ravin de Chênelotte. La totalité des eaux pluviales et usées du bassin urbanisé repéré sur la "Carte des bassins versants" se déverse par l'intermédiaire de la station de traitement ou du déversoir d'orage dans ce bassin.

Le village de Marsaz est régulièrement inondé par l'intermédiaire de ce bassin.

4. Le quatrième bassin alimente la combe de la Forêt sur Marsaz pour se perdre dans les marais de Blache Ronde.









5. La cinquième unité hydrologique est partagée par la ligne du TGV sud-est qui la traverse en suivant un axe Nord-Nord-Ouest Sud-Sud-Est. Les talwegs sont relativement peu marqués, aucun fossé ne facilite l'écoulement des eaux. Il apparaît que cette unité n'a pas de rôle particulier bien que les dernières intempéries aient marqué leur passage en indiquant leurs cheminements privilégiés et contournant ou noyant les obstacles bloquant leur passage.

CARTE DES BASSINS VERSANTS



LEGENDE



-  Bassin versant urbanisé
-  Limite de bassin versant
-  Limite de sous-bassin versant
-  Cours d'eau non pérenne
-  Axe du TGV Sud Est
-  4 N° de bassin versant
-  A N° de sous-bassin versant
-  Sites potentiels pour la rétention des eaux pluviales

Echelle : 1/25 000

0 500 1000 m



B - URBANISATION

BREN est un village-rue, organisé autour de la Route Départementale 112 (Romans - St-Vallier). La topographie (relief peu marqué) a conditionné et restreint le développement du bourg sur les coteaux situés à l'Est de la R.D. 112, facilement accessible vers St-Donat.

Le bourg reste bien marqué et a été renforcé en cela par la rénovation homogène des bâtiments publics (mairie, école) et par l'aménagement de la traverse d'agglomération.

La population est en partie agglomérée autour du village avec une extension vers le hameau les Boffards le long du chemin vicinal ordinaire n° 2 de Bren en direction de Saint Andéol de Claveyson. Par ailleurs, un lotissement d'une dizaine de lots a été réalisé au Sud-Ouest du village, mais encore en bordure de la R.D. 112. C'est le lotissement les Oches.

Le reste de l'habitat est diffus sur l'ensemble de la commune avec deux hameaux relativement regroupés : Les Morands et Nezille.

C – LE PATRIMOINE

La commune recèle plusieurs curiosités qu'il est intéressant de signaler.

La commune est située dans des coteaux sablonneux et boisés. Les formes du terrain sont doucement vallonnées : elles forment un ensemble de collines mollassiques tertiaires, formées de sable blond, parfois durci en bancs de grès peu résistant, appelé improprement « marne » par les gens du pays. Mais sur l'ensemble de la superficie de la commune, la nature des terrains est très variée. Au quartier des « Vignes » notamment, il existe un sol argileux. Ailleurs, au quartier de la « Plaine » c'est du sable qui conviendra bien aux cultures d'asperges, la richesse de ces terres infertiles, après la dernière guerre mondiale.

Aux flancs de certaines pentes ravinées par les eaux, on peut voir ça et là, des coquillages qui se présentent en véritables bancs. Ce sont des huîtres enterrées par des alluvions laissées par la mer, il y a trente ou quarante millions d'années. On trouve également quelques coquilles de mollusques, de couleur blanche ou d'argile.

Au siècle dernier, il a été découvert un morceau de palais de dinothérium levius, avec trois grosses dents. Cet animal a donc dû vivre dans la Plaine de Bren à l'ère tertiaire, à la période du miocène moyen, il y a vingt millions d'années. Ce fragment de maxillaire est exposé au Museum d'Histoire Naturelle de Lyon.

La commune de Bren abrite également plusieurs monuments historiques qui méritent le détour.

La fontaine Saint Laurent apparaît comme le berceau du village de Bren. Il existe autour de ce puits une place communale. On pensait autrefois que les eaux de la fontaine étaient « bienfaisantes » pour divers maux. On y venait en procession implorer

Saint-Laurent qui guérissait les maladies de la peau. Un sentier de randonnée pédestre passe près de cette fontaine dont la voûte actuelle date de la fin du XIXème .



La fontaine Saint Laurent

Dans le vallon de Fontollier, les fouilles faites en 1986 ont permis d'identifier un deuxième lieu historique qui confirme bien les hypothèses émises à propos de la fontaine Saint-Laurent. Les lieux fondateurs de Bren se trouvent bien là. C'est sur ce site archéologique du Xème siècle que des vestiges ont été retrouvés (poterie). Une activité artisanale, un atelier de potier devait être implanté à cet endroit, il y a mille ans.

On peut noter également l'ancienne église et le cimetière. On suppose qu'une église a été construite au VIIème siècle, il y a donc bientôt 1 300 ans et détruite en 1862, pour construire celle qui existe aujourd'hui à peu près sur le même emplacement.

Le sentier n° 16 passe près de Poudou où autrefois s'élevait, au XIXème siècle, une des 534 stations du télégraphe aérien, de 1821 à 1854. Aujourd'hui, il n'en reste rien, mais de cet endroit, on peut voir un magnifique point de vue sur la vallée du Rhône, le Massif Central, le Vercors et les Alpes.

D – LES RISQUES MAJEURS

L'information préventive des populations par l'Etat s'effectue par le biais du dossier départemental des risques majeurs (D.D.R.M.) qui liste, par commune, l'ensemble des risques (naturels ou technologiques) et des dossiers communaux synthétiques (D.C.S.) qui précise pour chaque risque, l'état de connaissance du risque et les mesures de prévention et de sauvegarde à mettre en œuvre. La commune ne possède pas encore de dossier communal synthétique mais celui-ci est envisagé.

La commune est concernée par les risques suivants :

Inondation et coulées de boue

Depuis 1993, plusieurs arrêtés ont été pris concernant des inondations et coulées de boues : arrêtés des 19/11/93, 28/01/2000, 6/11/2000, 12/12/2003. Ces inondations sont des inondations par ruissellement.

Transport de matière dangereuse avec enjeu humain.

La commune est traversée par les pipe-lines Sud Européen et Méditerranée-Rhône ainsi que l'oléoduc de défense commune.

Les constructions devront être implantées à :

- 15 m pour les habitations ou établissement recevant du public de 5^{ème} catégorie (hors installations classées)
- 40 m pour les établissements recevant du public (ERP de catégorie 1 à 4) et les installations classées.

En application des dispositions du décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 et de l'arrêté du 16 novembre 1994, l'ouverture d'un chantier à proximité d'un ouvrage souterrain est soumise, pour des raisons de sécurité, à des formalités préalables de déclaration, dès lors que les travaux doivent être exécutés à moins de 100 mètres de la conduite. Les précisions sur les formalités à accomplir peuvent être obtenues auprès de l'exploitant de l'oléoduc.

L'implantation des zones à urbaniser (lotissements, zones artisanales ou industrielles...) devra donc tenir compte de ces contraintes fortes.

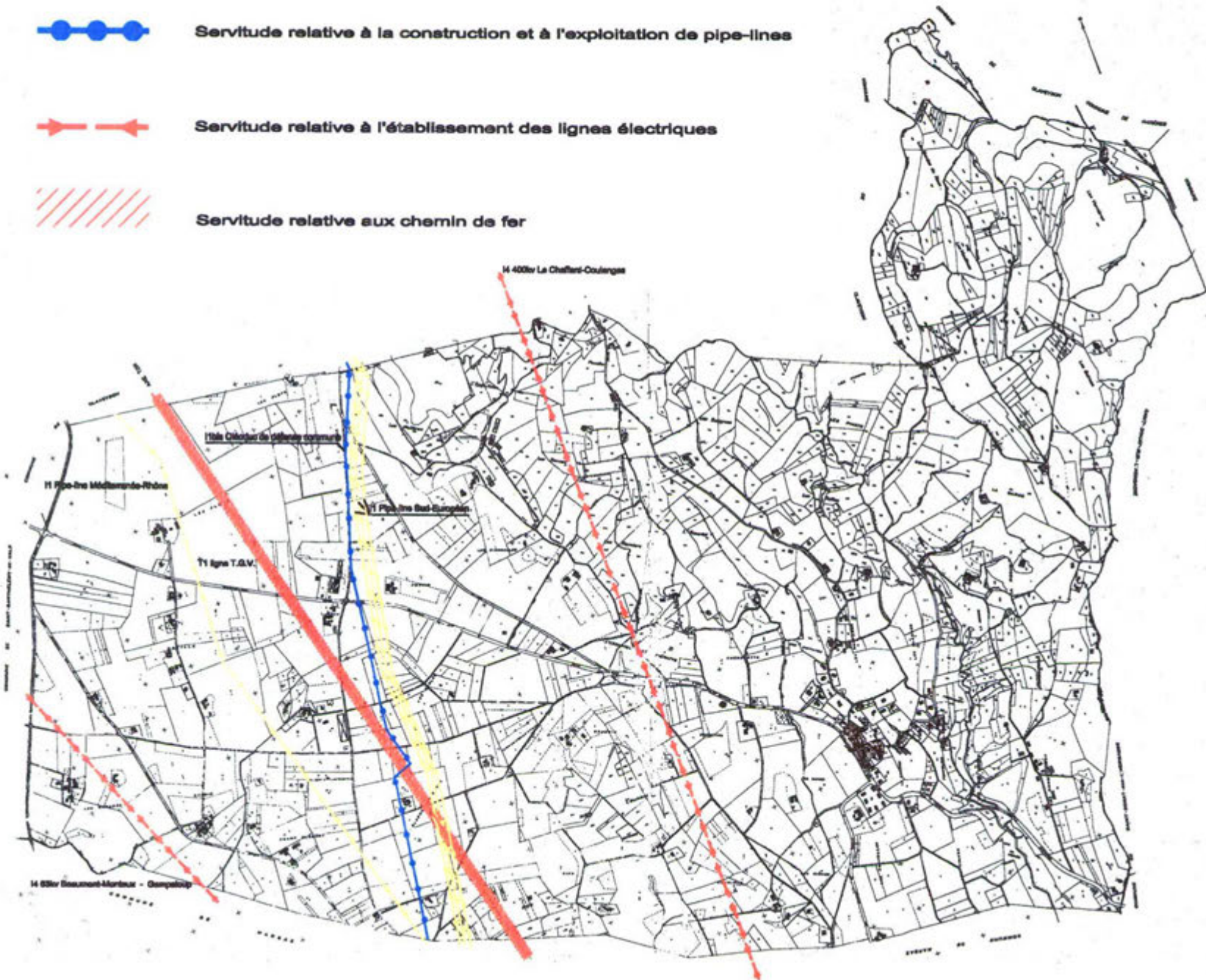
LEGENDE

I1  Servitude relative à la construction et à l'exploitation de pipe-lines

I1 bis  Servitude relative à la construction et à l'exploitation de pipe-lines

I4  Servitude relative à l'établissement des lignes électriques

T1  Servitude relative aux chemin de fer



**Chapitre II – EXPOSE DES PREVISIONS DE DEVELOPPEMENT
EN MATIERE ECONOMIQUE ET DEMOGRAPHIQUE**

A – Evolution de la population

Evolution de la population sans double compte (source INSEE)

Période	1968	1975	1982	1990	1999
Population sans double compte	273	281	376	431	471

La population de la commune de Bren est en augmentation constante depuis 1968.

Composantes de la variation de la population

Période	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99
Taux de variation annuel	+ 0,41	+ 4,23	+ 1,72	+ 0,99
Dont mouvement naturel	+ 0,99	- 0,27	+ 0,66	+ 0,42
Dont solde migratoire	- 0,57	+ 4,49	+ 1,06	+ 0,57

L'augmentation démographique observée sur cette commune est liée essentiellement au mouvement migratoire à partir de 1975. En effet de 1975 à 1982, Bren connaît une croissance de population qui se traduit par un taux de variation annuel particulièrement élevé (+4,23 %), dû à un fort apport migratoire (101 personnes). Le taux de mouvement naturel est négatif pendant cette période mais à partir des années 1982, il devient positif. Quant au solde migratoire, il diminue fortement et rejoint le solde naturel dans les années 1990.

Evolution de la structure par âge

Age	1990		1999	
	Nombre	%	Nombre	%
0 – 14 ans	92	21,4	89	18,9
15 – 29 ans	106	24,6	84	17,8
30 – 44 ans	91	21,1	106	22,5
45 – 59 ans	65	15,1	110	23,4
60 – 74 ans	45	10,4	50	10,6
75 – 94 ans	32	7,4	32	6,8
95 ans ou plus	0	0	0	0
Total	431	100	471	100

En 1999, on constate par rapport à 1990, une baisse de 7 % environ de la tranche d'âge des 15-29 ans, alors que la tranche d'âge des 45-59 ans augmente environ de 8 %.

La part de la population âgée est peu élevée, elle ne représente que 6,8 % de la population sur la commune, alors que cette proportion est de 8,2 % dans le département.

Quant aux jeunes de moins de 20 ans, ils sont sous représentés : 18,9 % de la population à Bren, contre 25,4 % dans le département.

On peut constater que l'évolution de la structure par âge en 1999 par rapport à celle de 1990 montre une amorce de vieillissement de la population qui se fait sentir parmi les classes des jeunes enfants et des adultes jeunes (0-19 et 20-39 ans). Cette évolution est en partie liée au très net ralentissement de l'apport migratoire. Celui-ci s'était traduit dans les années 80 par l'arrivée massive d'adultes jeunes avec enfants consécutive aux opérations de nombreux logements (en 1978, implantation du premier lotissement à l'entrée sud du village « Les Oches » construit par Logicoop, ainsi que de nombreuses constructions aux alentours de l'agglomération, sur le chemin des Vignes, à Fontollier, en dessous de la Vierge du vœu etc..) Aujourd'hui cette population vieillit sur place (fort gonflement de la classe des 40-59 ans).

Evolution des ménages

	1968	1975	1982	1990	1999
Nombre de ménages	71	78	111	143	175
Population des ménages	273	281	376	431	471
Taille des ménages	3,8	3,6	3,4	3,0	2,69

Le nombre des ménages sur la commune est en constante augmentation mais leur taille diminue (3,8 en 68 à 2,69 en 99). Ce phénomène correspond à une tendance généralement observée sur le territoire national.

La population active

	1999			Evolution de 1990 à 1999		
	Ensemble	Ayant un emploi *	Chômeurs*	Ensemble*	Ayant un emploi*	Chômeurs*
Ensemble	217	90,8	9,2	16,0	15,9	33,3
De 15 à 24 ans	15	53,3	46,7	-55,9	-68,0	0,0
De 25 à 49 ans	146	91,8	8,2	24,8	21,8	71,4
De 50 ans et plus	56	98,2	1,8	55,6	57,1	0,0
Hommes	124	93,5	6,5	6,9	10,5	-11,1
Femmes	93	87,1	12,9	31,0	24,6	100,0

*exprimé en pourcentage

Sources : INSEE, recensement de la population de 1990, exploitation exhaustive
INSEE, recensement de la population de 1999, exploitation principale

En 1999, la population active s'élève à 217 personnes (soit 35 de plus qu'en 1990) dont 198 actifs ayant un emploi.

En 1999, sur les 197 actifs ayant un emploi, 57 personnes travaillent et résident à Bren, 120 travaillent dans une autre commune de la Drôme, 20 travaillent dans une commune hors du département. La majorité des actifs (149) se déplacent en voiture particulière.

Population active salariée par sexe et durée de travail

	Hommes			Femmes		
	Ensemble	Temps complet*	Temps partiel*	Ensemble	Temps complet*	Temps partiel*
Ensemble	77	96,1	3,9	72	63,9	36,1
De 15 à 24 ans	5	60,0	40,0	3	66,7	33,3
De 25 à 49 ans	55	98,2	1,8	51	62,7	37,3
De 50 ans ou plus	17	100,0	0,0	18	66,7	33,3

*exprimé en pourcentage

Source : INSEE, recensement de la population de 1999, exploitation principale

En 1999, parmi la population active ayant un emploi, la majeure partie est salariée (149 actifs, soit 75,6 % de la population active). On compte ensuite 36 indépendants, 11 employeurs et 1 aide familial.

Le nombre de femmes et d'hommes actifs sur la commune est sensiblement le même. La majorité des hommes travaillent à temps complet (96,1 % des hommes contre 63,9 % de femmes). 36,1 % des femmes travaillent à temps partiel.

Population active ayant un emploi par catégorie socioprofessionnelle

Activité économique	Catégorie socioprofessionnelle						
	Agriculteurs	Artisans commerçants	Cadres prof. Intel	Professions intérimaires	Employés	Ouvriers	Total
Agriculture	28	0	0	0	0	4	32
Industrie	0	0	4	12	4	16	36
Construction	0	8	0	0	0	12	20
Tertiaire	0	12	8	44	24	20	108
Total	28	20	12	56	28	52	196

Les secteurs agricole et tertiaire sont les plus représentés.

B – Perspectives en matière d'habitat

Evolution du parc logement

Parc de logements	1968	1975	1982	1990	1999
Nombre de logements	98	114	144	179	204
• dont résidences principales	71	78	111	143	175
• dont résidences secondaires	15	17	16	20	23
• dont logements vacants	12	19	17	16	6

Le parc logement est en progression depuis 1968, alimenté par la croissance des résidences principales qui connaît, tout comme l'évolution de la population, un certain ralentissement pendant la dernière période (+ 24,3 % entre 1982 et 1990, contre + 13,9 % entre 1990 et 1999).

Concernant le parc des résidences principales

En 1999, une bonne partie des résidences principales est construite après 1948 (63,4 %), 21,7 % des résidences datent de 1990 ou après.

73,1 % de ces résidences sont occupées par leur propriétaire. Le parc locatif est faible : 24 logements locatifs, soit 13,7 % des résidences principales (moyenne du département en 1999 : 37 %).

La quasi totalité des résidences principales est constituée de maisons individuelles de 4 pièces et plus (154 résidences), 14 ont 3 pièces, 6, 2 pièces et une résidence ne possède qu'une pièce. 128 résidences possèdent le chauffage central, 18 résidences ont deux salles d'eau, 2 n'ont ni baignoire, ni douche.

Le niveau des constructions réalisées, principalement de type individuel, reflète un attrait certain du site.

Il a fallu attendre 1992 pour que la commune s'engage à développer le logement de type collectif avec la construction de deux ensembles. En 1998, quatre autres ensembles ont été autorisés.

On note là une volonté communale de permettre à une certaine catégorie de population, notamment jeune, de pouvoir résider sur Bren.

Nombre de permis de construire demandés de 1999 à 2003

Permis de construire	1999	2000	2001	2002	2003
Nombre de demandes	8	6	9	15	8
dont :					
Défavorable					
Favorable		4	9	15	8
Sans suite		1			
Annulé		1			

De 1999 à 2003, sur 46 demandes de permis de construire, 36 permis de construire ont été délivrés favorablement. Parmi ces 36 permis de construire, 20 concernaient la réalisation d'une habitation, un la réhabilitation d'un bâtiment en 3 logements. 24 logements ont donc été créés de 1999 à 2003.

Etat de la demande et de l'offre foncière

Selon les sources communales, la demande en logements et en terrains à bâtir reste importante mais l'offre ne suit pas.

Consommation de terrain

Le parc logement sur Bren se caractérise non seulement par une forte proportion de propriétaires occupants des logements individuels, mais aussi par une superficie consommée importante.

Cette consommation de terrain élevée est la conséquence d'une volonté des propriétaires de disposer d'espace nécessaire pour un jardin, une piscine, un parc, etc., correspondant à une certaine qualité de vie, possible à la campagne, mais on trouve également des lotissements.

La totalité de la zone constructible (non compris les zones d'activités) s'élève à 31 hectares environ dont environ 15 hectares de terrains libres. L'objectif de la carte communale serait de permettre la réalisation de 70 habitations environ. Ainsi, si on prend comme référence la taille des ménages en 1999, la commune pourrait accueillir jusqu'à 203 personnes supplémentaires.

C – Activités économiques

L'activité agricole :

L'agriculture demeure un secteur économique relativement bien présent sur le territoire de la commune de Bren. Le territoire agricole a par ailleurs fait l'objet d'un remembrement en 1990. A cette occasion, une grande partie des terrains ont été irrigués.

Le Recensement Général de l'Agriculture réalisé au cours de l'année 2000 a permis d'identifier 29 exploitations dont 24 exploitations professionnelles sur la commune de Bren. La surface agricole utilisée communale est de 585 ha soit 53,03 % du territoire communal.

En 2000, 72,20 % de la superficie agricole utilisée est constituée de terres labourables dont la moitié est destinée aux céréales. 21,6 % est constituée de légumes frais et

pommes de terre, 17,35 % de vergers (6 espèces). A peu près 15,4 % de surface agricole est composée de superficie fourragère principale (70 ha) et de superficie toujours en herbe (34 ha), le reste étant composé de quelques hectares de vignes (2), d'oléagineux (12 ha), de jachères (53 ha).

Concernant le cheptel, l'élevage industriel est présent sur la commune : 6 exploitations élèvent 17 735 poulets de chair et coqs, 8 exploitations 17 805 volailles. On trouve également 3 exploitations élevant 156 bovins, 4 exploitations élevant 133 chèvres.

L'arboriculture a tendance à se développer : 95 ha d'abricotiers en 2000 contre 69 ha en 1988, 17 ha de pêcheurs et nectariniers en 2000 contre 7 ha en 1988.

Sur 34 chefs d'exploitation et coexploitants, 15 ont moins de 40 ans, 9 de 40 à moins de 55 ans, 10 au-dessus de 55 ans.

En conséquence, ce secteur agricole se caractérise par :

- une diminution du nombre des sièges d'exploitation (29 en 2000 contre 34 en 1988) ;
- une diminution de la surface agricole utilisée (729 ha en 1988 contre 674 en 2000) ;
- des chefs d'exploitation encore relativement jeunes puisque 44 % de ceux-ci se situent dans la tranche d'âge de moins de 40 ans et 26 % ont de 40 à moins de 55 ans ;
- la prédominance de la culture céréalière.

La commune est incluse dans l'aire AOC « PICODON ».

L'activité industrielle et commerciale :

Sur la commune de Bren, on dénombre 4 commerces ou établissements industriels :

- HDC LAMOTTE : commerce de fruits et légumes ;
- Entreprise PERRENOT : Distribution : gestion de magasin d'alimentation ;
- Garage PEROLLIER : mécanique et carrosserie,
- DESMEURES Michel : ferronnerie.

D – Equipements

Equipement scolaire

La commune de Bren dispose encore d'une école primaire qui accueille deux classes.

Un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), d'environ 140 élèves, est organisé avec les communes de Marsaz et Chavannes.

Equipements sportifs et de loisirs

La commune dispose :

- d'un terrain de foot,
- de parcours santé aménagés,
- d'une salle des fêtes.

Equipements d'infrastructure

Comme il a été mentionné précédemment, l'agglomération de Bren est traversée par la Route Départementale n° 112, dont l'importance de fréquentation journalière (environ 3000 véhicules) n'est pas sans poser de problème :

- de sécurité
- de nuisances (sonores, gaz d'échappement,...)
- de dévalorisation de l'habitat (peu de tranquillité des lieux)
- de destructuration urbaine du centre.

Afin de pallier ces désagréments, la commune a déjà réalisé des aménagements de voirie en traverse d'agglomération afin, d'une part de reconquérir son centre de village, et d'autre part, d'améliorer la sécurité des riverains comme des automobilistes par des mesures incitant à limiter la vitesse des véhicules.

Par ailleurs, une réflexion a été conduite par le Conseil Général en vue de la réalisation d'une déviation au village. Celle-ci comporterait deux sections, la première à court ou moyen terme (tronçons 1 et 2), la seconde à plus long terme au sud (tronçons 4 et 5).

Enfin, par-delà la présence de la RD 112, il convient de mentionner le passage de la ligne du TGV Sud-Est.

Cette infrastructure a créé une coupure sur le territoire communal, nécessitant une réorganisation de l'activité agricole et freinant l'urbanisation de certains secteurs (nuisances).

Eau

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Valloire assure l'alimentation en eau potable dont la qualité est jugée bonne.

Actuellement, toutes les habitations sont raccordées au réseau public d'alimentation en eau potable.

Un réservoir de 200 m³, situé au lieudit « Les Boffards » assure cette desserte.

Commune de BREN PROJET DE DEVIATION



échelle 1/5000e

Assainissement

Les exigences de la loi sur l'eau du 3 Janvier 1992 imposent à la commune de Bren la réalisation d'un zonage d'assainissement, définissant les secteurs desservis collectivement ou non, et pour les secteurs non desservis, une carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome.

Situation existante

a) Assainissement collectif

La commune de Bren, qui s'étend sur un plateau collinaire, a une population de 471 habitants (recensement 99) répartie sur un bourg à habitat relativement dense et plusieurs pôles de fixations (les Boffard, Combourieux, les Morands...).

Le territoire communal est principalement constitué par une molasse sablo-gréseuse ou des formations pliocènes.

➤ Eaux usées

Le réseau d'assainissement communal est unitaire avec une partie amont en séparatif et comprend un déversoir d'orage à l'aval du réseau qui permet d'évacuer l'excédent des effluents vers le ravin de Chênelotte. Ce réseau aboutit à une station de traitement.

Environ 64 abonnés sont raccordés au réseau, soit environ 190 équivalent-habitants pour une station d'une capacité nominale de 250 équivalent-habitants (3EH/abonné). Le fonctionnement de la station, qui a été mis en service en 1978, est donc très insuffisant. Après traitement les eaux sont rejetées dans le ravin de Chênelotte, qui n'est pas pérenne.

Une enquête menée sur les dispositifs d'assainissement individuels existants montre que le nombre de rejet dans le milieu naturel, sans traitement préalable, voire sans prétraitement, est important. En ce qui concerne l'assainissement collectif (réseau et station du bourg), celui-ci met en évidence le dysfonctionnement de la station qui est régulièrement ensablée lors de fortes pluies (réseau unitaire)

➤ Eaux pluviales

Sur le village les eaux pluviales sont collectées par le réseau unitaire. Sur le reste du territoire communal, les eaux sont naturellement drainées par des combes et ravins qui ne sont pas toujours continus, ce qui peut entraîner l'inondation de certaines parcelles en cas de forte pluie, si celles-ci se situent sur le passage naturel de l'eau.

Les principaux problèmes rencontrés sont localisés sur le quartier Les Tailles (bassin versant) et sur la commune de Marsaz (bassin versant).

PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

- a) Zonage d'assainissement collectif (document joint en annexe pour enquête conjointe)

La future station d'épuration de type macrophyte sera implantée au sud du village, au quartier Les Riches. Elle permettra de raccorder à court terme et à long terme les zones des Chapelles, le village et des Boffards.

- b) Zonage d'assainissement autonome

L'étude de sol a été menée sur les zones Les Morands et Nezille qui se situent à l'ouest du village. L'étude a conclu que le sol était apte à accueillir un assainissement autonome. Il est à noter que les valeurs de perméabilité dans la molasse sablo-gréseuse présente des variations selon les zones.

Chapitre III - JUSTIFICATIONS DES DISPOSITIONS D'URBANISME RETENUES

Le zonage retenu répond, d'une part, aux objectifs que s'est fixé le Conseil Municipal dans le respect des articles L 110 et L 121-1 du code de l'urbanisme et d'autre part, tient compte des contraintes imposées par les servitudes d'utilité publique.

A - LA CARTE COMMUNALE

A partir d'objectifs communaux bien définis et compte-tenu des caractéristiques propres au territoire, des potentialités d'urbanisation se sont dégagées et traduites dans le document.

A1- Procédure

Par délibération en date du 31 janvier 1997, le conseil municipal de la commune de Bren avait décidé de procéder à la mise en place d'un document de planification de type M.A.R.N.U. sur son territoire. Cependant, conformément à la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, les M.A.R.N.U sont désormais remplacées par les cartes communales qui sont réglementées par les articles L124-1 à L 124-3.

A2- Objectifs communaux

La commune de Bren subit les prémices du phénomène de «rurbanisation» caractéristique des communes rurales relativement proches d'une agglomération, en l'occurrence Romans-sur-Isère.

Elle se trouve donc confrontée à l'arrivée d'une population nouvelle désireuse de s'installer en milieu rural d'où une très forte demande de terrains constructibles.

Dans la mesure où la commune ne dispose d'aucun document planificateur sur son territoire (c'est le RNU qui s'applique), les demandes de certificats d'urbanisme ou de permis de construire ne peuvent être satisfaites, dès lors qu'elles concernent des secteurs non urbanisés.

Aussi, la mise en place d'une carte communale permettrait l'urbanisation de secteurs actuellement gelés par la règle de la constructibilité limitée.

A3- Traduction des objectifs

Les différentes zones constructibles proposées dans le plan de zonage ont été retenues en tenant compte des critères suivants :

- renforcement du bourg
- proximité d'habitations existantes pour les zones plus à l'écart
- impact paysager, relief

- protection des espaces naturels fortement présents sur la commune (agriculture, espaces boisés)
- éloignement des sièges d'exploitation pour permettre le développement de l'activité agricole
- accès, desserte par les réseaux
- prise en compte des risques (ruissellement sur la parcelle n° 35), des nuisances (axe TGV) et des servitudes d'utilité publique (pipeline notamment).

Ainsi, l'enveloppe retenue pour le projet d'urbanisation s'est structurée le plus judicieusement possible, afin de trouver un équilibre entre les besoins à satisfaire et les caractéristiques du milieu.

A4- Le périmètre de la carte communale (voir plan ci-joint)

Les potentialités de développement de la commune étant quelque peu restreintes, l'urbanisation s'est toutefois effectuée de façon harmonieuse et dans le prolongement de l'existant.

Le zonage proposé s'est donc orienté sur le secteur du centre-bourg où des ouvertures sont encore possibles ainsi que sur le secteur des Boffards, ces deux secteurs étant desservis par l'assainissement collectif ou raccordés à l'assainissement collectif à court terme.

Le projet de création de la station d'épuration au sud du village permettra à court terme de raccorder les terrains situés dans le secteur « Les Chapelles » au réseau d'assainissement collectif, d'où l'intégration de ces terrains dans la zone constructible de la carte communale.

De plus, deux autres secteurs ont été retenus, plus à l'écart, en raison d'une part de la présence de quelques habitations permettant d'établir une notion de hameau groupé, et d'autre part, de l'aptitude des sols à l'assainissement. Ce sont les secteurs « Les Morands » et « Nezille ».

En outre, deux zones d'activités ont été créées pour répondre à la demande, l'une près des établissements PERRENOT, l'autre près des établissements PERROLIER.

➤ Le centre bourg

Le centre-bourg s'est édifié linéairement autour de la R.D. 112, selon un bâti architectural traditionnel et bien intégré au site.

La réflexion menée sur son développement a été conditionnée par trois impératifs : la R.D. n° 112., la topographie et la desserte par l'assainissement collectif.

- En effet, l'extension du bourg est surtout possible à l'Est de la RD 112 mais reste très limitée, côté Ouest, par le relief.

LEGENDE



Zone "C" dite constructible, destinées à accueillir les constructions, notamment les bâtiments à usage d'habitation (Assainissement collectif)



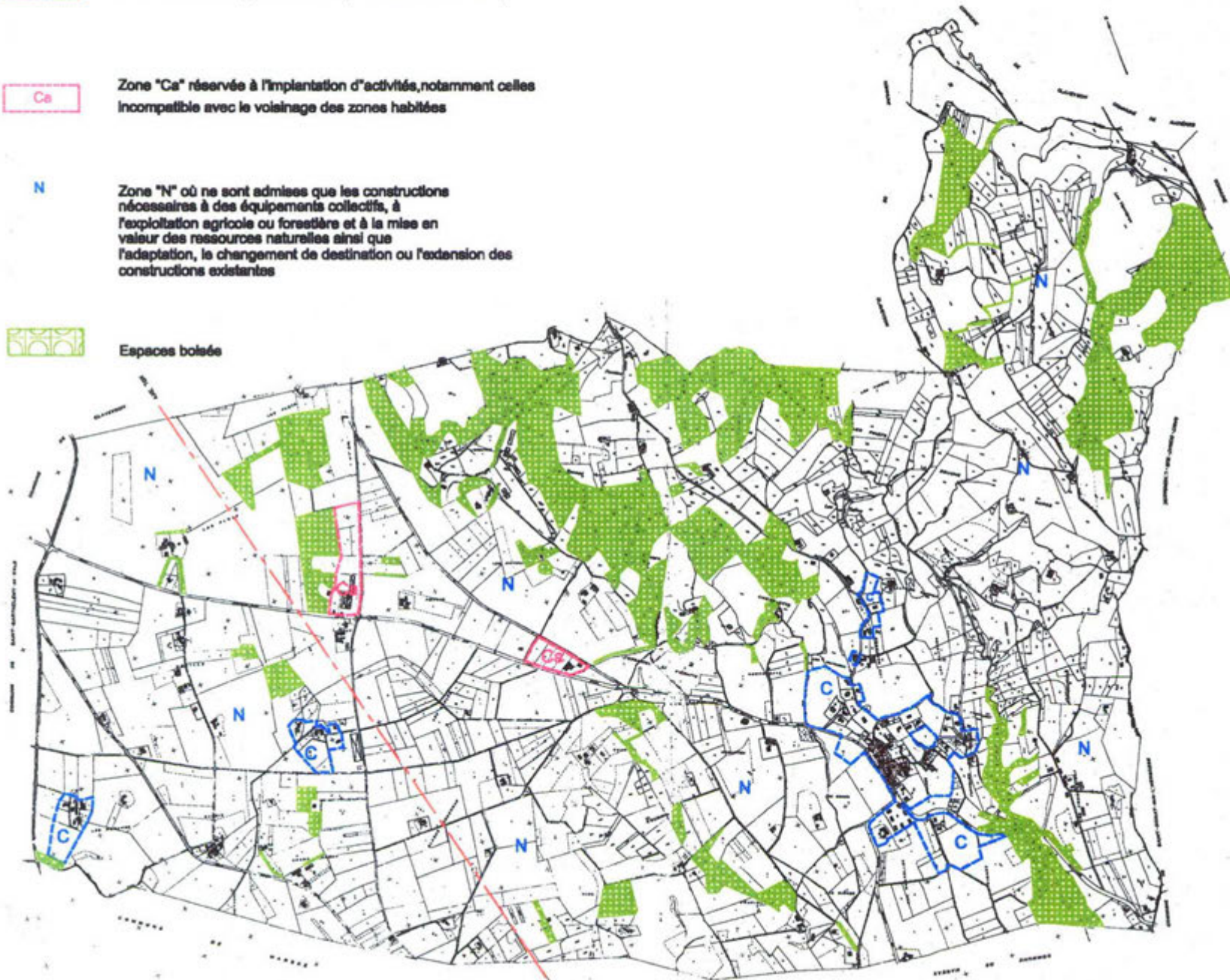
Zone "Ca" réservée à l'implantation d'activités, notamment celles incompatibles avec le voisinage des zones habitées

N

Zone "N" où ne sont admises que les constructions nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles ainsi que l'adaptation, le changement de destination ou l'extension des constructions existantes



Espaces boisés



Au sud du village, une partie de la parcelle PO 91, à l'ouest de la RD 112, d'environ 0,37 ha, a été intégrée à la zone constructible, car la commune a pris la décision de construire une école neuve sur ce terrain ; l'extension de l'école du village actuelle étant impossible vu le mauvais état du bâtiment.

Compte tenu de la sensibilité particulière du site, l'implantation du projet devra faire l'objet d'un examen attentif visant à ne pas perturber la mise en scène du front bâti. De plus, une voie réservée aux piétons et aux deux roues pourrait être réalisée le long du front bâti permettant ainsi de relier l'école au complexe sportif situé au sud du village. Cette voie permettrait des trajets plus sûrs, notamment pour les enfants se rendant au terrain de sport.

- Le raccordement à court terme à l'assainissement collectif de la zone « les Chapelles », au sud du village, permet d'inclure ce secteur dans la zone constructible de la carte communale.

Les parcelles situées à l'ouest du chemin Phenivol, d'une superficie de 1,2 ha environ pourront être urbanisées au coup par coup, la desserte des constructions pouvant s'effectuer à partir du chemin existant débouchant sur la route départementale. La capacité d'accueil est de 4 à 5 constructions.

Par contre, concernant les terrains situés à l'est du chemin, d'une superficie de 2,5 ha, il sera préférable d'urbaniser ce secteur sous forme d'opérations d'ensemble. La capacité d'accueil est environ d'une dizaine de constructions.

- Pour ce qui est du secteur des « Boffards », au nord du village, ce secteur a été retenu car il est desservi par l'assainissement collectif. De plus, la construction de maisons individuelles sur ce secteur n'a pas d'impact sur le paysage.

De fait, l'enveloppe ainsi retenue permet de « casser » la structure linéaire du bourg, et de lui donner une forme plus homogène en élargissant le renforcement autour du bâti existant.

➤ Lieu-dit « Les Morands »

Bien qu'éloigné du centre-bourg, en limite communale de St-Barthélémy-de-Vals, ce secteur, constitué de 6 habitations relativement proches les unes des autres, présente l'aspect d'un véritable hameau.

Sa situation excentrée fait tout de même de ce lieu un site attractif puisque la commune a engagé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui a permis la réalisation de 3 logements dans une vieille bâtisse.

Dans sa totalité, la surface potentiellement constructible au sein de l'enveloppe ainsi identifiée (2 ha environ) pourrait permettre la réalisation de 10 habitations si l'on se réfère à la surface moyenne de terrain consommé.

➤ Lieu-dit « Nezille »

Eloigné également du centre-bourg, situé près de la ligne TGV, ce secteur présente les caractéristiques d'un hameau.

La surface potentiellement constructible sur ce secteur est de 1,2 ha environ et pourrait permettre la réalisation d'environ 8 habitations . Ce secteur a été limité à l'ouest en raison des contraintes liées au passage du pipeline.

➤ Les zones d'activités

La commune a la volonté de créer deux zones d'activités :

La première se situe dans la zone Est du quartier des Pothins, en continuité du garage Renault et du centre du contrôle technique, entre deux routes départementales, la RD 112 et la route de Claveyson. La surface potentiellement constructible de cette zone est d'environ 2 hectares.

La seconde se situe dans la zone Ouest du quartier des Pothins, en continuité des Etablissements PERRENOT, entre le chemin de Chavanes à Claveyson et l'espace boisé classé. La superficie potentiellement constructible de cette zone est d'environ 2,5 hectares. Ce secteur est également bordé par le passage d'un pipeline.

Ainsi, leur situation à l'écart du village ne génèrera pas de nuisances supplémentaires pour les habitations.

Il est précisé que ces secteurs sont réservés à l'implantation d'activités, notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées.

Espaces naturels

La vocation agricole de la commune implique qu'une forte proportion du territoire soit protégée (présence de bois et terres agricoles cultivées).

De plus, le territoire, marqué par le relief quelque peu vallonné, restreint fortement les potentialités de développement de la commune.

B- PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

B1- Les servitudes d'utilité publique

La commune de Bren est concernée par six servitudes d'utilité publique :

- la servitude II relative à la construction et à l'exploitation des pipe-lines Sud-Européen et Méditerranée-Rhône instituée par décrets respectifs des 18/12/1970 et 8/09/1967 ;

- la servitude I1 bis relative à la construction et à l'exploitation de l'oléoduc défense commune instituée par décret du 21/05/1957 ;
- la servitude I4 relative à l'établissement des lignes 400 KV « Chaffard - Coulanges » instituée par arrêté du 30/06/1982, et 63 KV « Beaumont-Montoux - Gampaloup » ;
- la servitude T1 relative au passage de la ligne TGV Lyon-Marseille.

Ces servitudes, établies dans un intérêt public, affectent l'utilisation du sol dans un périmètre rendu inconstructible par le passage des canalisations en souterrain pour ce qui concerne le pipe-line, l'oléoduc et l'installation des pylônes support de la ligne électrique.

L'ensemble de ces contraintes a été pris en compte dans le choix du périmètre retenu et sont répertoriées dans le plan des servitudes d'utilité publique joint en annexe.

B2- L'agriculture

La commune de Bren est marquée par une activité agricole prédominante.

En effet, la valeur agronomique des sols de la plaine, irrigués et en partie remembrés, ainsi que la localisation des différents sièges d'exploitation et des bâtiments d'élevage présents sur le territoire, lui confèrent une forte valeur ajoutée.

Toutefois, si ces éléments sont un atout pour l'activité économique de la commune, ils demeurent une contrainte importante pour l'implantation de nouvelles habitations non agricoles, qui risquent de gêner l'évolution future de l'activité agricole.

B3- Les infrastructures

La commune de Bren est concernée par un projet de déviation de la RD 112 qui a été pris en compte lors de la définition des zones constructibles.